



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0209**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société élévation immobilier, d'une emprise située 44 boulevard de la République

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0209**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société élévation immobilier, d'une emprise située 44 boulevard de la République**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a été sollicitée par monsieur Pierre-Jean Granette et madame Cécile Le Chevalier pour le déclassement et l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 277 jouxtant leur propriété, d'une superficie d'environ 100 m², située 44 boulevard de la République à Champagne au Mont d'Or. Ceux-ci ont vendu leur propriété à la société élévation immobilier qui s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée AE 277.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise et sont occupés par Eiffage Enedis, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, ILIAD, Numericable, Orange, SFR, Ville de Champagne au Mont d'Or. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la Société élévation immobilier.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La société élévation immobilier ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, l'emprise susmentionnée d'environ 100 m² serait cédée au prix de 150 € le mètre carré, soit de 15 000 €. Le prix définitif sera déterminé après la réalisation du document d'arpentage.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 24 janvier 2020, figurant en pièce jointe ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée AE 277 d'une superficie d'environ 100 m², située 44 boulevard de la République à Champagne au Mont d'Or.

2° - Approuve la cession, à titre onéreux, par la Métropole à la société élévation immobilier, de la parcelle précitée, au prix de 15 000 €.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P9O4369.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 15 000 € environ en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 7 964,26 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.